



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/A-propos-du-supplement-de-revenu>

Tribune libre

À propos du supplément de revenu en E.D.

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1998 à 2009 - Année 2007 - N° 1075 - avril 2007 -

Date de mise en ligne : lundi 30 avril 2007

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Dans la GR 1073, François Chatel défend l'égalité des salaires dans le cadre du contrat civique. Outre des considérations générales sur le fait que les inégalités de salaire imposent à chacun de « se voir attribuer une valeur marchande », il expose très clairement les raisons pour lesquelles de telles inégalités n'auraient plus lieu d'être dans une société qui se voudrait évoluée. Le cas des surplus de revenu prétendument justifiés par un mérite individuel ou par « la détention de connaissances ou que qualités exceptionnelles » est particulièrement détaillé. Chaque lecteur est maintenant en mesure d'expliquer que ces compétences, étant le fruit d'un héritage, personnel ou collectif, ne donnent droit à aucune gratification.

Cependant cette argumentation ne vaut à mon sens que pour une seule catégorie d'activités, celles qui sont par elles-mêmes intéressantes et enrichissantes, comme le montrent les nombreuses références à la création, à l'invention ou au cerveau, pour citer quelques exemples. Si, dans le système actuel, ces tâches sont certes celles qui sont le mieux rémunérées, il est probable les personnes qui les remplissent ne voudraient pas en changer même si cela ne leur apportait « que » l'allocation de base.

Il en va tout autrement des activités moins valorisantes, toutes celles qui sont nécessaires au bon fonctionnement de la société mais, si elles ne demandent aucune créativité et pas même d'utiliser son cerveau, n'apportent en revanche aucune satisfaction à celles et ceux qui les exercent. Aujourd'hui on trouve des personnes qui acceptent de s'en accommoder car, pour des raisons diverses, elles ne peuvent prétendre à un emploi plus attrayant et doivent néanmoins travailler pour gagner de quoi vivre. Dans le cadre du contrat civique, au contraire, chacun perçoit un revenu indépendamment de la fonction qu'il occupe dans la société et propose en parallèle d'assumer certaines de ces fonctions. Chacun serait alors tenté de proposer quelque chose qui l'intéresse et il y aurait certainement peu de volontaires pour accomplir les travaux ennuyeux ou pénibles. D'aucuns consentiraient peut-être à réaliser ces travaux en échange d'une prime en monnaie sonnante et trébuchante. La question que je me pose est donc de savoir quels arguments pourraient être opposés à ces personnes pour qu'elles renoncent à leurs prétentions.

La seule réponse que je vois est celle qui consiste à intégrer un service civique dans le contrat civique, comme le propose me semble-t-il Marie-Louise Duboin, ce qui reviendrait à ce que chacun passe une période donnée de sa vie à s'acquitter de besognes ingrates. Mais il y a peut-être d'autres manières de procéder, aussi je compte sur celles et ceux qui auraient des idées sur ce sujet pour les faire connaître.